

Recueil des actes administratifs

■ n° 341

5 mars 2021

Pages 8669 à 8692

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2021-115 du 25 février 2021 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente.....	8673
Arrêté n° 2021-116 du 25 février 2021 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme.....	8673
Arrêté n° 2021-118 du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Lemonsea ».....	8674
Arrêté n° 2021-119 du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « La Sauce Culturelle ».....	8674
Arrêté n° 2021-120 du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Forum pour Demain ».....	8675
Arrêté n° 2021-121 du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Collectif Focus ».....	8675
Arrêté n° 2021-130 du 25 février 2021 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique.....	8676
Arrêté n° 2021-131 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé parcours Cursus Master Ingénierie.....	8676
Arrêté n° 2021-132 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil.....	8677
Arrêté n° 2021-133 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil.....	8678
Arrêté n° 2021-134 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique.....	8678
Arrêté n° 2021-135 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique.....	8679
Arrêté n° 2021-136 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques.....	8679
Arrêté n° 2021-137 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques.....	8680
Arrêté n° 2021-138 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie.....	8681

Arrêté n° 2021-139 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie.....	8681
Arrêté n° 2021-140 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre.....	8682
Arrêté n° 2021-141 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre.....	8682
Arrêté n° 2021-142 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie.....	8683
Arrêté n° 2021-143 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie.....	8683
Arrêté n° 2021-144 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé.....	8684
Arrêté n° 2021-145 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé.....	8684
Arrêté n° 2021-146 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation.....	8685
Arrêté n° 2021-147 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral.....	8686
Arrêté n° 2021-148 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité développeur full stack et web designer intégrateur	8686
Arrêté n° 2021-149 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du btp : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service.....	8687
Arrêté n° 2021-150 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Optique professionnelle.....	8687
Arrêté n° 2021-172 du 26 février 2021 portant composition du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).....	8688

Arrêté n° 2021-176 du 2 mars 2021 portant création d'une régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant les dépenses dans le cadre de l'opération capture de phoques en baie de Veys du 8 mars 2021 au 14 mars 2021.....	8688
Arrêté n° 2021-177 du 2 mars 2021 portant nomination d'une régisseuse pour la régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant l'opération capture de phoques en baie de Veys du 8 mars 2021 au 14 mars 2021.....	8690
Arrêté n° 2021-179 du 3 mars 2021 portant recevabilité des listes de candidatures aux élections des représentantes et représentants des personnels du service commun de la documentation au conseil de la documentation de La Rochelle Université.....	8691

Arrêtés

Arrêté n° 2021-115 du 25 février 2021 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente, est composé pour la rentrée universitaire 2021-2022 comme suit :

- > Florence Euzéby, maîtresse de conférences, présidente
- > Armelle Prigent, maîtresse de conférences
- > Isabelle Sueur, professeuse des universités

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-116 du 25 février 2021 portant composition du jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 712-2 et D. 612-36-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1

Le jury d'admission en première année du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme est composé pour la rentrée universitaire 2021-2022 comme suit :

- > Jean-Charles Rico, maître de conférences, président
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences
- > Isabelle Sueur, professeuse des universités

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-118 du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Lemonsea »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 11 février 2021,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 600,00 euros est attribuée à l'association Lemonsea.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

> sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE : 600,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-119 du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « La Sauce Culturelle »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 11 février 2021,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 1000,00 euros est attribuée à l'association La Sauce Culturelle.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

> sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE : 1000,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-120 du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Forum pour Demain »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 11 février 2021,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 700,00 euros est attribuée à l'association Forum pour Demain.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

> sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE : 700,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-121 du 11 février 2021 portant attribution d'une subvention par la commission d'aide aux projets étudiants à l'association « Collectif Focus »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 11 février 2021,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 500,00 euros est attribuée à l'association Collectif Focus.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

> sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE : 500,00 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-130 du 25 février 2021 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique est composée pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Alain Bouju, maître de conférences, président
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié
- > Christophe Saint-Jean, maître de conférences
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié

Article 2

L'arrêté n° 2020-333 portant composition du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique est abrogé.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-131 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé parcours Coursus Master Ingénierie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13 et suivants,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé parcours Cursus Master Ingénierie est composée pour la rentrée universitaire 2021-2022 de :

- > Hélène Thomas, maîtresse de conférences, présidente,
- > Karell Bertet, maîtresse de conférences, mention informatique,
- > Michel Goldberg, maîtresse de conférences, mention sciences pour la santé,
- > Éric Chaumillon, professeur des universités, mention sciences de la Terre,
- > Juan Creus, professeur des universités, mention physique, chimie,
- > Souleymane Kadri Harouna, maître de conférences, mention mathématiques
- > Louis Marrou, professeur des universités, mention géographie,
- > Dina Razafindralandry, maître de conférences, mention génie civil,
- > Pascaline Ory, maîtresse de conférences contractuelle, mention environnement

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-132 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Cyrille Allery, maître de conférences, président,
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences,
- > Patrice Blondeau, maître de conférences,
- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences,
- > Dina Razafindralandry, maître de conférences,
- > Patrick Salagnac, professeur des universités,
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-133 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Cyrille Allery, maître de conférences, président,
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences,
- > Patrice Blondeau, maître de conférences,
- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences,
- > Dina Razafindralandry, maître de conférences,
- > Patrick Salagnac, professeur des universités,
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-134 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Alain Bouju, maître de conférences, président,
 - > Frédéric Bertrand, maître de conférences,
-

- > Laurent Mascarilla, maître de conférences,
- > Rémy Mullot, maître de conférences,
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié,
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-135 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Alain Bouju, maître de conférences, président,
- > Frédéric Bertrand, maître de conférences,
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences,
- > Rémy Mullot, maître de conférences,
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié,
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-136 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président,
- > Gilles Bailly-Maître, maître de conférences,
- > Laurence Cherfils, maîtresse de conférences,
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-137 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président,
- > Gilles Bailly-Maître, maître de conférences,
- > Laurence Cherfils, maîtresse de conférences,
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2021-138 du 24 février 2021 portant composition de la commission
d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé mention Physique, chimie**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique chimie, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente,
- > Jean-Luc Grosseau-Poussard, professeur des universités,
- > Marc Jeannin, maître de conférences
- > Valérie Thiéry, professeuse des universités,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2021-139 du 24 février 2021 portant composition de la commission
pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis
personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine
Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente,
- > Jean-Luc Grosseau-Poussard, professeur des universités,
- > Marc Jeannin, maître de conférences
- > Valérie Thiéry, professeuse des universités,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-140 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée, présidente
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences,
- > Vivien Mathé, maître de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-141 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée, présidente,
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences,
- > Vivien Mathé, maître de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-142 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences, présidente,
- > Anne Aubert, maîtresse de conférences,
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences,
- > Benoît Lebreton, maître de conférences,
- > Pascaline Ory, maîtresse de conférences contractuelle,
- > Gilles Radenac, maître de conférences,
- > Hélène Thomas, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-143 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences, présidente,

- > Anne Aubert, maîtresse de conférences,
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences,
- > Benoît Lebreton, maître de conférences,
- > Pascaline Ory, maîtresse de conférences contractuelle
- > Gilles Radenac, maître de conférences,
- > Hélène Thomas, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-144 du 24 février 2021 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en première année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé, la commission d'examen des vœux est composée comme suit :

- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences,
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-145 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Bordenave, maître de conférences,
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-146 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 3,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE**Article 1**

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation, la commission est composée comme suit :

- > Nicolas Bridiau, maître de conférences, président
- > Marie-Joëlle Lozac'h, enseignante à l'Enilia-Ensmic

Article 2

Le directeur général des services est chargé l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-147 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 3,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral, la commission est composée comme suit :

- > Denis Fichet, maître de conférences, président
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-148 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité développeur full stack et web designer intégrateur

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 3,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité développeur full stack et web designer intégrateur, la commission est composée comme suit :

- > Pierre Rodriguez, professeur certifié, président
- > Anthony Bourmaud, professeur certifié
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-149 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du btp : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 3,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du btp : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service, la commission est composée comme suit :

- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences, président
- > Christophe Gilliot, professeur associé à temps partiel
- > Maxime Picard, extérieur (SaS Tipee)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-150 du 24 février 2021 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Optique professionnelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 3,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions de la directrice de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2021-2022 à la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Optique professionnelle, la commission est composée comme suit :

- > Marc Jeannin, maître de conférences, président
- > Abdelali Oudriss, maître de conférences,
- > Jean-François Morel, enseignant à la MFR de Brioux sur boutonne
- > Philippe Egenod, opticien

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-172 du 26 février 2021 portant composition du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires, notamment son article 7,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury du diplôme d'accès aux études universitaires est composé pour l'année universitaire 2020-2021 comme suit :

- > Armelle Prigent, maîtresse de conférences, présidente
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Philippe Pfeffer, professeur certifié
- > Virginie Maillot, enseignante contractuelle
- > Anthony Ordronneau, professeur certifié

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 février 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-176 du 2 mars 2021 portant création d'une régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant les dépenses dans le cadre de l'opération capture de phoques en baie de Veys du 8 mars 2021 au 14 mars 2021**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51, R. 719-52 et R. 719-79 à R. 719-85,
Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics,
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics

d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès de ces établissements,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Une régie d'avance temporaire est instituée au bénéfice du CRB12-CEBC. Cette régie d'avance temporaire sera installée du 08 mars 2021 au 14 mars 2021 avec pour objet le paiement des dépenses engagées dans le cadre de l'opération de terrain.

Article 2

Cette régie permet le paiement des frais suivants :

- > Petit matériel,
- > Frais d'alimentation,
- > Essence bateau,
- > Location gîte.

Article 3

Le montant maximum de l'avance à consentir à la régisseuse ou au régisseur est fixé à 1 000,00 € (mille euros) par virement sur le compte bancaire de la régisseuse ou du régisseur.

Article 4

La régisseuse ou le régisseur remet à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées (compléter le fichier Excel) dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de fin de la régie.

Article 5

Selon la réglementation en vigueur, la régisseuse ou le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 6

La régisseuse ou le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.

Article 7

La régisseuse ou le régisseur titulaire et le cas échéant la régisseuse ou le régisseur suppléant sont nommés par le président de l'Université avec l'agrément de l'agent comptable.

Article 8

La régisseuse ou le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 9

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université et communiqué au recteur de l'académie de Poitiers et au trésorier payeur général.

Fait à La Rochelle, le 2 mars 2021

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-177 du 2 mars 2021 portant nomination d'une régisseuse pour la régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant l'opération capture de phoques en baie de Veys du 8 mars 2021 au 14 mars 2021

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51, R. 719-52 et R. 719-79 à R. 719-85,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté n°2021-176 du 2 mars 2021 portant création d'une régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant l'opération de capture de phoques en baie de Veys,

Vu les statuts de l'Université,

Vu l'agrément de l'agent comptable de l'Université,

ARRÊTE

Article 1

Madame Cécile VINCENT, enseignante chercheuse en biologie, est nommée régisseuse titulaire de la régie d'avance temporaire avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Madame Cécile VINCENT dispose d'un montant de 1000,00 € (mille euros).

Article 3

La régisseuse titulaire n'est pas astreinte à constituer un cautionnement.

Article 4

La régisseuse titulaire ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.

Article 5

La régisseuse titulaire est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'elle recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

Article 6

La régisseuse titulaire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énoncées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-15 du code pénal.

Article 7

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 2 mars 2021

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-179 du 3 mars 2021 portant recevabilité des listes de candidatures aux élections des représentantes et représentants des personnels du service commun de la documentation au conseil de la documentation de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 714-28 à D. 714-36,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts du service commun de la documentation de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur du service commun de la documentation de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2021-73 du 2 février 2021 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels du service commun de la documentation au conseil de la documentation de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Est déclarée recevable pour les élections des représentantes et représentants des personnels au conseil de la documentation de La Rochelle Université organisées le 16 mars 2021, la liste de candidatures suivante :

Collège des Personnels de catégorie A		
Nom de la liste	N° ordre	Civilité Prénom Nom
<i>Pas de nom de liste</i>	1	Mme Carine Lavigne
<i>Pas de nom de liste</i>	2	Mr Raoul Weber
<i>Pas de nom de liste</i>	3	Mme Magali Casier

Article 2

Aucune liste de candidatures n'ayant été déposée pour le collège des Autres personnels, un tirage au sort sera alors organisé sous la responsabilité du président de l'université dans les conditions de l'article 6.1 de l'arrêté n° 2021-73 du 2 février 2021 susvisé.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 mars 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

